



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question orale n° 1227

Texte de la question

M. Guy Canard appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur la nécessité de protéger notre patrimoine historique et culturel. La France est une terre d'histoire et notre territoire en recèle de nombreux exemples, notamment architecturaux. Or, la préservation de notre identité culturelle passe par la protection et la rénovation accrue de ce patrimoine. Dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, les professionnels du secteur des monuments historiques s'inquiètent pour leur avenir et pour le maintien de l'emploi dans une branche où la formation des personnels nécessite un apprentissage à très long terme. Le réajustement de la loi-programme sur les monuments historiques jusqu'en 1999 risque en effet d'avoir de lourdes conséquences sur le maintien de l'activité de ces entreprises et sur l'emploi. Aussi, il lui demande, devant l'inquiétude de la profession, de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour assurer le maintien de l'activité de ces entreprises spécialisées et pour protéger notre patrimoine.

Texte de la réponse

M. le président. M. Guy Canard a présenté une question n° 1227.

La parole est à M. Guy Canard, pour exposer sa question.

M. Guy Canard. Monsieur le ministre de la culture, je souhaite appeler votre attention sur une situation qui préoccupe les entreprises de ma circonscription, principalement situées à Moulins, et qui sont spécialisées dans la restauration du patrimoine. Il s'agit de la protection du patrimoine historique et culturel de la France et de la préservation des emplois et des savoir-faire qui y contribuent.

Dans le contexte actuel de maîtrise de la dépense publique, et notamment dans le cadre de l'étalement de la loi-programme sur le patrimoine jusqu'en 1999, les professionnels du secteur des monuments historiques s'inquiètent pour leur avenir et pour le maintien de l'emploi dans une branche où la formation des personnels exige un apprentissage très long.

Si nous voulons préserver notre identité culturelle, il nous faut nous donner les moyens de protéger et de rénover notre patrimoine.

Aussi, je vous demande, devant les risques évoqués, de bien vouloir me faire connaître les mesures urgentes que vous comptez prendre pour assurer le maintien de l'activité des entreprises spécialisées qui travaillent à la réhabilitation et à la protection de notre patrimoine, en particulier dans les zones rurales où les besoins sont bien réels.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le député, je connais d'autant mieux les problèmes de Moulins que M. Perissol, ici présent, m'en parle régulièrement. J'accepte donc bien volontiers de répondre à votre question. Étant moi-même un élu local, je sais que ce sujet constitue un véritable enjeu pour nos entreprises de travaux publics et pour notre patrimoine, nos monuments historiques en particulier.

Je connais, comme vous, l'effet multiplicateur des crédits de la loi-programme et les risques que fait peser sur les entreprises et sur la préservation de métiers hautement qualifiés la réduction des autorisations de programme qui seront ouvertes l'an prochain. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé d'abonder de 70

millions de francs les crédits destinés au patrimoine lors du vote du budget que je viens de présenter au Sénat. J'ai bien conscience que cette mesure budgétaire ne compense que très partiellement la diminution des crédits. Je pense cependant que l'effort de rigueur qui nous est demandé devrait pouvoir être compensé par une meilleure utilisation, c'est-à-dire une utilisation beaucoup plus rapide, des crédits ouverts, ainsi qu'une grande mobilisation des crédits européens.

En effet, je me suis aperçu que 30 % seulement des autorisations de programme votées une année sont consommées l'année suivante. Le fait de passer de 30 à 40 % - et nous allons nous en occuper - va nous permettre de gagner 100 millions de francs.

De plus, à la fin des travaux, on s'aperçoit souvent qu'il y a des reliquats financiers et budgétaires, mis bout à bout, ils représentent 100 millions de francs. Nous atteignons ainsi 300 millions de francs, alors que nous avons une diminution d'environ 500 millions.

Vous conviendrez avec moi que ce qui compte au premier chef pour les entreprises, c'est le carnet de commandes, c'est-à-dire le volume des chantiers qui - je peux vous le dire solennellement - sera en 1997 identique à celui de 1996.

Il faut d'abord travailler sur les autorisations de programme ouvertes en loi de finances pour qu'un montant plus important fasse l'objet d'engagements l'an prochain.

Il faut aussi agir pour utiliser au mieux les crédits ouverts les années précédentes et non consommés à ce jour. Il existe une troisième source qui devrait permettre de dégager des autorisations de programme pour des nouvelles opérations. Il faut accélérer la clôture des opérations qui sont terminées, ou en voie de l'être, afin de mobiliser rapidement des reliquats d'autorisations de programme pouvant être réutilisés pour de nouveaux travaux.

Enfin, j'ai demandé aux préfets de mobiliser les fonds structurels européens en faveur du patrimoine. Nous n'utilisons pas suffisamment ces sources de financement dans notre pays.

Ces efforts cumulés devraient permettre de maintenir le niveau d'engagement, et donc de commandes aux entreprises sur des opérations nouvelles, et de les faire plus et mieux travailler sur les opérations en cours. À ce prix, je pense pouvoir annuler l'impact récessif de la décade des crédits de la loi de programme sur le patrimoine monumental.

Ainsi, le volume de travaux en 1997, c'est-à-dire ce qui compte vraiment dans la réalité, devrait être maintenu par rapport à 1996.

Afin de vérifier la consommation des crédits, j'ai mis en place, avec les entreprises de restauration, un comité de suivi.

Puis-je me permettre cette conclusion: M. Perissol, surtout, que vous connaissez bien, mais moi aussi, à mon petit niveau, nous contribuons à ce que l'emploi dans le BTP puisse être maintenu en 1997.

M. le président. La parole est à M. Guy Canard.

M. Guy Canard. Je vous remercie de vos explications, monsieur le ministre.

M. le président. Vous voyez qu'en peu de mots on peut dire beaucoup. (Sourires.)

Données clés

Auteur : [M. Canard Guy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1227

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 1996, page 7911

Réponse publiée le : 11 décembre 1996, page 8154

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 décembre 1996